

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024

Délibération n° 2024/03/8

| | | | |
|---|--|--|--|
| Date de la convocation : 23 février 2024 | La séance débute à 18h00 et se termine à 19h20 | Acte exécutoire à compter du : 8 mars 2024 | Affichée en Mairie le : 11 mars 2024 |
|---|--|--|--|

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s

| | | |
|--------------|--------------|----------------|
| M. FOURNIER | Mme KRAOUCHE | M. IAFRATE |
| M. RISSER | Mme KEUVREUX | Mme MOLINA |
| M. NOBILE | Mme COLOMBEY | M. PELTIER |
| Mme MACAIGNE | M. CHARO | M. DOLBEAU |
| M. MARRELLA | M. RUPPERT | Mme GATTO |
| Mme MUHLMANN | Mme BALZER | Mme INTERRANTE |
| M. DUMON | Mme DA ROCHA | |

Étaient absent(e)s avec procuration (5)

Mme WAGNER procuration à M. RISSER
Mme OUTOMURO procuration à M. DUMON
M. SAUDRY procuration à M. NOBILE
M. VILLA procuration à Mme GATTO
Mme STEINBACH procuration à Mme MUHLMANN

Était absent(e)s excusé(e)s (4)

Mme BENCI – M. BARBARAS – M. IORFIDA – M. BEN ARIF

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

8. Aides de la Ville en faveur de la scolarité pour les élèves rombasiens en écoles élémentaires, au collège et au lycée 2024/2025.

1) Proposition des barèmes pour l'année scolaire 2024/2025 pour tous les élèves de la ville de Rombas :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **attribue** les bons scolaires selon les critères suivants :

Par élève fréquentant les écoles élémentaires

- Quotient familial 1 : inférieur à 700 € 45.00 €
- Quotient familial 2 : compris 700 € et 1000 € 40.00 €
- Quotient familial 3 : supérieur à 1000 € 35.00 €

Par élève fréquentant les collèges

- Quotient familial 1 : inférieur à 700 € 110.00 € (2 bons de 55 €)
- Quotient familial 2 : compris 700 € et 1000 € 90.00 €
- Quotient familial 3 : supérieur à 1000 € 70.00 €

Par élève non redoublant restant dans le système éducatif au sortir de la troisième

| SECONDE | PREMIERE | TERMINALE |
|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 130.00 € (2 bons de 65 €) | 130.00 € (2 bons de 65 €) | 130.00 € (2 bons de 65 €) |

Le quotient familial de référence est celui communiqué par la CAF.

2) Les élèves rombasiens ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat seront gratifiés d'un bon de 180.00 € (1 bon de 90 € et 1 bon de 90 €)

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 8 mars 2024

Le Maire,



Lionel FOURNIER